



Entretien en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'Ecole

THEMES SUSCEPTIBLES D'ETRE ABORDES

La commission d'entretien n'attendra pas du candidat une connaissance exhaustive des thèmes évoqués ci-dessus, mais cherchera en revanche à mesurer l'intérêt manifesté par ce dernier pour ces questions.

1-LE SYSTEME EDUCATIF (Finalités – Organisation - Principes)

- l'école primaire
- le collège
- l'administration départementale et territoriale

2-L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Objectifs, contenus, mise en œuvre et évaluation des points suivants :

- la mise en place des cycles
- les projets (d'école, de cycle, actions culturelles, contrats éducatifs locaux...)
- les langues vivantes étrangères
- les langues vivantes régionales
- l'évaluation des élèves
- les réunions institutionnelles (animation pédagogique, conseils d'école, de cycle, des maîtres)
- les programmes scolaires et le référentiel de compétences
- l'évaluation interne et externe de l'école
- loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école
- le socle commun de connaissances et de compétences
- le référentiel des compétences des professeurs des écoles 2007

3-L'ORGANISATION DU SUIVI INDIVIDUALISE ET DE L'ORIENTATION DE L'ELEVE A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- Les enfants en danger
 - .les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance
 - .le juge des enfants
- Les élèves en difficulté scolaire
 - .typologie des difficultés
 - .les différentes aides possibles
 - .le RASED
 - .la SEGPA

- Les enfants en situation de handicap à l'école
 - .politiques d'intégration (objectifs, mise en œuvre, intérêt et limite)
 - .les partenaires (services de soins...)
 - .les structures spécialisées
 - .modalités de prise en charge du handicap (PPS :projet personnalisé de scolarisation des élèves)
 - .M.D.P.H.
- Les enfants malades
 - .projet d'accueil individualisé (PAI)
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

4-LES RESPONSABILITES DU DIRECTEUR D'ECOLE

- Rôle administratif
- Rôle pédagogique
- Rôle relationnel
- Responsabilités civile et pénale
- La sécurité dans et hors de l'école
 - .principe
 - .partenaires
 - .l'école hors de ses murs (sorties, voyages, classes d'environnement)
- La gestion financière
- Décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'écoles, modifié par le décret du 13 sept. 2002

5-L'ECOLE ET SES PARTENAIRES

- Le partenariat (les divers interlocuteurs de l'école)
 - .objectifs
 - .intérêt, limite
- Les intervenants extérieurs
 - .cadre réglementaire
 - .intérêt, limite
 - .évaluation des actions relevant de ces interventions
- Les droits et devoirs des enfants, des parents
- La place des parents dans l'école